



⑫

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91400420.5**

⑤① Int. Cl.<sup>5</sup> : **B65D 5/66**

㉔ Date de dépôt : **18.02.91**

③⑩ Priorité : **20.02.90 FR 9002016**  
**18.10.90 FR 9012894**

④③ Date de publication de la demande :  
**28.08.91 Bulletin 91/35**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI NL SE**

⑦① Demandeur : **HUGUES NICOLLET S.A.**  
**143 Avenue Charles de Gaulle**  
**F-92521 Neuilly sur Seine (FR)**

⑦② Inventeur : **Collet, Patrice**  
**12 Avenue Martial Tiphonnet**  
**F-87200 Saint Junien (FR)**  
Inventeur : **Selas, Michel**  
**Juillac**  
**F-87600 Rochechouart (FR)**

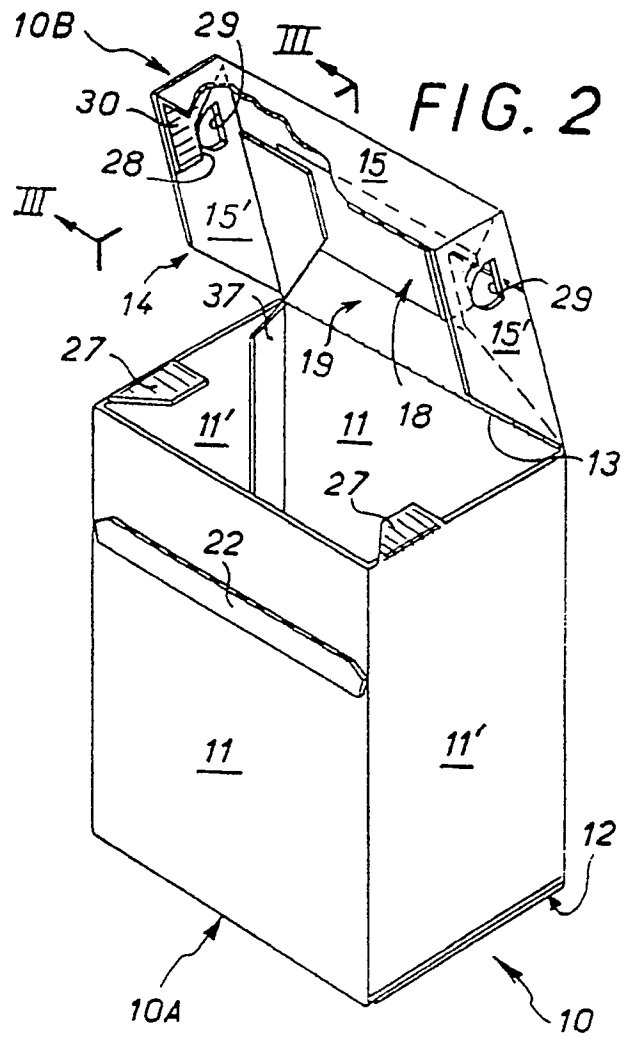
⑦④ Mandataire : **CABINET BONNET-THIRION**  
**95 Boulevard Beaumarchais**  
**F-75003 Paris (FR)**

⑤④ **Emballage en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et plié, à couvercle équipé d'une poignée et refermable, et flan(s) correspondant(s).**

⑤⑦ Il s'agit d'un emballage du genre comportant un couvercle (10B) qui est articulé à un corps de boîte (10A) par une zone charnière, et qui présente un bord tombé (14) apte à se superposer au corps de boîte (10A) en position de fermeture.

Suivant l'invention, et en combinaison, le couvercle (10B) est équipé d'une poignée propre à permettre la manutention de l'ensemble, et, entre son bord tombé (14) et le corps de boîte (10A), il est prévu des moyens d'encliquetage (27, 28) propres à permettre de le solidariser de manière débrayable au corps de boîte (10A).

Application, notamment, au conditionnement de lessive.



**EMBALLAGE EN CARTON, CARTON ONDULE OU AUTRE MATERIAU EN FEUILLE  
CONVENABLEMENT DECOUPE ET PLIE, A COUVERCLE EQUIPE D'UNE POIGNEE ET  
REFERMABLE, ET FLAN(S) CORRESPONDANT(S)**

La présente invention concerne d'une manière générale les emballages réalisés en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et plié.

Elle concerne plus particulièrement ceux de ces emballages qui comportent un corps de boîte, et, articulé à ce corps de boîte par une zone charnière, un couvercle présentant, sur une partie au moins de son pourtour, un bord tombé qui, en position de fermeture, se superpose, au moins localement, au corps de boîte, et, plus précisément, à au moins un panneau appartenant à celui-ci.

Lorsque l'emballage est en une seule pièce, ce panneau fait partie intégrante du corps de boîte, en étant directement constitué par l'un de ses panneaux de côté.

Lorsque l'emballage est en deux parties, il appartient à un flan interne formant avec le corps de boîte une feuillure d'emboîtement pour le couvercle, en étant alors constitué par l'un des panneaux de ce flan.

Mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un panneau appartenant fonctionnellement au corps de boîte, et, en pratique, solidaire de celui-ci.

De tels emballages sont par exemple utilisés pour le conditionnement de lessive.

Pour en faciliter la manutention, et la manipulation lors des prélèvements successifs de lessive, il est usuel de les équiper d'une poignée.

A ce jour, cette poignée intéresse le plus souvent directement le corps de boîte, en s'étendant de l'un à l'autre de deux bords opposés de celui-ci.

Elle constitue donc une gêne pour l'ouverture et la refermeture du couvercle, alors même que, dans le cas notamment de lessive, il est souhaitable qu'une telle refermeture intervienne après chaque prélèvement.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant la mise en oeuvre d'une poignée tout en évitant ces inconvénients et conduisant en outre à d'autres avantages.

De manière plus précise, elle a tout d'abord pour objet un emballage en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et plié, du genre comportant un couvercle, qui est articulé à un corps de boîte par une zone charnière, et qui présente, sur une partie au moins de son pourtour, un bord tombé, qui, en position de fermeture, se superpose, au moins localement, au corps de boîte, cet emballage en carton étant d'une manière générale caractérisé en ce que, conjointement, et en combinaison, d'une part, le couvercle est équipée d'une poignée propre à permettre la manutention de l'ensemble, et, d'autre part, entre ce couvercle et le

corps de boîte, il intervient des moyens d'encliquetage débrayables.

Suivant une forme préférée de réalisation, ces moyens d'encliquetage débrayables comportent, sur l'un quelconque des éléments que constituent le bord tombé du couvercle et un panneau appartenant au corps de boîte, au moins une patte de verrouillage, qui, venue de cet élément, est repliée contre celui-ci, et, sur l'autre de ces éléments, un épaulement sur lequel peut venir porter par sa tranche cette patte de verrouillage, avec, sur cet autre élément, une découpe donnant accès à cette dernière.

Quoi qu'il en soit, par la solidarisation qu'ils assurent en position de fermeture entre le couvercle et le corps de boîte, ces moyens d'encliquetage débrayables permettent avantageusement de soulever l'ensemble par le couvercle, et donc par la poignée qui lui est attelée.

Autrement dit, il est ainsi avantageusement possible de transporter l'emballage à l'aide de cette poignée, même lorsque cet emballage a déjà été ouvert.

Il suffit en effet de le refermer.

Corollairement, étant attenante au couvercle, cette poignée n'est avantageusement plus susceptible d'en gêner l'ouverture et la refermeture.

Les moyens d'encliquetage prévus suivant l'invention rendent en outre avantageusement plus sûr le maintien en position de fermeture du couvercle entre deux utilisations, au bénéfice de la pérennité des qualités du contenu de l'emballage.

Certes, il est déjà connu, par exemple par la demande de brevet allemand No DE-A-31 40 390, d'équiper d'une poignée le couvercle d'un emballage.

Mais, dans cette demande de brevet allemand, il n'est pas prévu de quelconques moyens d'encliquetage débrayables entre ce couvercle et le corps de boîte correspondant.

Certes, également, de tels moyens d'encliquetage débrayables sont par ailleurs connus, par exemple par le brevet américain No US-A-3.893.614.

Mais, dans ce brevet américain, l'emballage ne comporte pas de poignée.

En outre, pour son ouverture, il faut agir en aveugle, sans avoir la certitude d'intervenir efficacement sur les moyens d'encliquetage débrayables correspondants.

De surcroît, cette action suppose pour l'essentiel l'exercice d'une traction sur le bord tombé du couvercle, au risque d'une détérioration progressive de celui-ci.

Il n'en est pas de même lorsque, suivant la forme préférée de réalisation de l'invention, il est prévu une découpe au droit de chacune des pattes de verrouil-

lage appartenant à ses moyens d'encliquetage débrayables.

Par exemple, cette découpe est une découpe circulairement fermée délimitant un évidement dans l'élément concerné de l'emballage.

En variante, il s'agit d'une découpe ouverte laissant subsister une languette dans cet élément.

Quoi qu'il en soit, cette découpe localise avantageusement la patte de verrouillage correspondante, et, donnant accès à celle-ci, elle permet d'agir très précisément sur elle, soit directement, soit à travers la languette qui la recouvre.

Dans l'un et l'autre cas, cette action se fait en outre avantageusement par poussée, et non pas par traction.

Il en résulte, globalement, une meilleure efficacité, au bénéfice de la facilité des opérations nécessaires, et sans risque d'une détérioration progressive de l'emballage au fur et à mesure de ses utilisations.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un emballage suivant l'invention, avant sa première ouverture ;

la figure 2 en est, avec un arrachement local, une vue en perspective après cette première ouverture, mais avant repliement vers l'extérieur des pattes de verrouillage qu'il comporte ;

la figure 3 est, à échelle supérieure, une vue partielle en coupe transversale, suivant la ligne III-III de la figure 2, du couvercle de cet emballage ;

la figure 4 est une autre vue partielle en coupe transversale de ce couvercle, suivant la ligne IV-IV de la figure 3 ;

les figures 5A, 5B sont des vues partielles en perspective, qui, analogues à celle de la figure 2, illustrent, chacune respectivement, le repliement des pattes de verrouillage de l'emballage et sa refermeture ;

la figure 6 est une vue partielle en coupe transversale de l'emballage ainsi refermé, suivant la ligne VI-VI de la figure 5B ;

la figure 7 est une vue en plan d'un flan propre à la constitution d'un tel emballage ;

la figure 8 est, vu de l'avant, une vue en perspective d'un autre emballage suivant l'invention, avant la première ouverture de celui-ci ;

la figure 9 est une vue partielle en élévation de cet autre emballage, vu de l'arrière, suivant la flèche IX de la figure 8 ;

la figure 10 en est une vue en perspective après sa première ouverture, mais avant repliement vers l'extérieur des pattes de verrouillage qu'il comporte ;

la figure 11 est, avec un arrachement local, une vue en perspective analogue à celle de la figure

10, après ce repliement ;

la figure 12 est une vue en perspective qui, analogue à celle de la figure 8, illustre la refermeture de l'emballage concerné ;

les figures 13 et 14 sont, à échelle supérieure, des vues partielles en élévation de cet autre emballage, suivant, chacune respectivement, la flèche XIII de la figure 8 et la flèche XIV de la figure 11 ;

la figure 15 est, à échelle encore supérieure, et suivant la ligne XV-XV de la figure 11, une vue partielle en coupe transversale de cet autre emballage, avant sa refermeture ;

la figure 16 en est, à l'échelle de la figure 15, et suivant la ligne XVI-XVI de la figure 12, une autre vue partielle en coupe transversale, après cette refermeture ;

la figure 17 est, à échelle inférieure, une vue en plan d'un des flans propres à la constitution de cet autre emballage ;

la figure 18 est, à l'échelle de la figure 17, une vue en plan d'un autre des flans propres à cette constitution ;

les figures 19 et 20 sont des vues en perspective, qui, analogues, chacune respectivement, à celles des figures 8 et 12, se rapportent à une variante de réalisation ;

les figures 21 et 22 sont, à échelle supérieure, des vues partielles en élévation analogues à celles des figures 13 et 14 pour cette variante de réalisation.

Ces figures illustrent, à titre d'exemple, l'application de l'invention à un emballage 10 globalement parallélépipédique, réalisé en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et plié.

Cet emballage 10 comporte un corps de boîte 10A, qui est formé, d'une part, de quatre panneaux de côté 11, 11', à savoir des panneaux avant et arrière 11, de plus grande largeur, et, en alternance avec ceux-ci, des panneaux latéraux 11', de plus petite largeur, et, d'autre part, d'un panneau de fond 12, et un couvercle 10B, qui est articulé au corps de boîte 10A par une zone charnière 13, et qui présente, sur une partie au moins de son pourtour, un bord tombé 14, qui, en position de fermeture, se superpose, au moins localement, au corps de boîte 10A.

Dans la forme de réalisation plus particulièrement représentée sur les figures 1 à 7, cet emballage 10 est d'une seule pièce.

Autrement dit, son couvercle 10B est d'un seul tenant avec son corps de boîte 10A, l'ensemble venant d'un seul et même flan 10' représenté isolément à la figure 7.

En pratique, dans cette forme de réalisation, la zone charnière 13 s'étend sur toute la largeur du panneau de côté 11 arrière du corps de boîte 10A, et le bord tombé 14 du couvercle 10B s'étend sur les trois

autres côtés, en étant formé de trois bandes 15, 15', à savoir, une bande centrale 15, par laquelle, en position de fermeture, ce couvercle 10B se superpose à la partie de tête du panneau de côté 11 avant du corps de boîte 10A, et, disposées chacune respectivement de part et d'autre de cette bande centrale 15, deux bandes latérales 15', par lesquelles, en position de fermeture, il se superpose avec la partie de tête des panneaux de côté 11' latéraux de ce corps de boîte 10A.

Suivant l'invention, conjointement, le couvercle 10B est équipé d'une poignée 16 propre à la manutention de l'ensemble, et, entre ce couvercle 10B et le corps de boîte 10A, il intervient, suivant des modalités décrites plus en détail ultérieurement, des moyens d'encliquetage débrayables.

Il résulte de ce qui précède que la zone charnière 13 se réduit à une ligne de pliage par laquelle le couvercle 10B, et, plus précisément, le panneau de façade 19 de celui-ci, se raccorde au panneau de côté 11 arrière du corps de boîte 10A.

Dans la forme de réalisation représentée, la poignée 16 est constituée par une lanière appartenant à un sous-ensemble 18 rapporté sur la face interne de ce panneau de façade 19, et elle est accessible de l'extérieur à la faveur d'une fenêtre 20 prévue à cet effet dans celui-ci.

En pratique, cette poignée 16 est usuellement repliée en position d'attente, pour n'être déployée qu'au moment de son utilisation.

En variante, et tel que décrit ultérieurement, la poignée 16 peut être constituée par une lanière s'étendant en permanence de l'une à l'autre des bandes latérales 15' du bord tombé 14 du couvercle 10B.

Préférentiellement, et tel que représenté à la figure 1, le bord tombé 14 du couvercle 10B est, avant sa première ouverture, solidarisé au corps de boîte 10A par une bande de solidarisation 22, qui est assujettie au corps de boîte 10A, par exemple par collage, et dont il peut être séparé par une bande de désolidarisation arrachable 23.

Dans la forme de réalisation représentée, la bande de solidarisation 22, et la bande de désolidarisation arrachable 23 qui la côtoie, ne s'étendent que sur une partie du bord tombé 14 du couvercle 10B, en pratique le long de la seule bande centrale 15 de celui-ci.

De manière connue en soi, la bande de désolidarisation arrachable 23 est délimitée par deux lignes de prédécoupage 24 parallèles, et, à l'une au moins de ses extrémités, et, en pratique, à chacune de celles-ci, elle se prolonge par une languette de préhension 25.

Dans la forme de réalisation représentée, les moyens d'encliquetage débrayables prévus suivant l'invention entre le couvercle 10B et le corps de boîte 10A interviennent entre le bord tombé 14 du couvercle 10B et au moins un panneau appartenant au du corps

de boîte 10A, en pratique l'un des panneaux de côté 11, 11' de celui-ci.

Ils comportent, sur l'un quelconque des éléments que constituent ce bord tombé 14 et le panneau de côté 11, 11' concerné, au moins une patte de verrouillage 27, qui, venue de cet élément, est repliée contre celui-ci, et, sur l'autre desdits éléments, un épaulement 28 sur lequel peut venir porter par sa tranche la patte de verrouillage 27, avec, sur cet autre élément, une découpe 29 donnant accès à cette dernière.

En pratique, dans la forme de réalisation représentée, deux pattes de verrouillage 27 sont prévues.

Ces pattes de verrouillage 27 appartiennent au corps de boîte 10A.

Elles sont chacune respectivement issues de deux panneaux de côté opposés du corps de boîte 10A, en l'espèce ses panneaux de côté 11' latéraux, et, plus précisément, de la tranche de ceux-ci, au voisinage du panneau de côté 11 avant.

Elles sont ainsi disposées à une distance l'une de l'autre suffisante pour qu'il ne soit pas possible d'y agir simultanément d'une seule main.

Initialement dirigées vers l'intérieur du corps de boîte 10A, tel que représenté à la figure 2, ces pattes de verrouillage 27 sont à rabattre contre la surface extérieure de celui-ci après la première ouverture de l'emballage 10, tel que représenté sur la figure 5A.

Conjointement, les épaulements 28 correspondants appartiennent au bord tombé 14 du couvercle 10B.

Plus précisément, ces épaulements 28 appartiennent, dans la forme de réalisation représentée, à des pattes 30, qui, accolées au bord tombé 14, sur la surface interne de celui-ci, sont solidaires de ce bord tombé 14, par exemple par collage.

En pratique, les bandes 15, 15' constitutives de ce bord tombé 14 étant raccordées l'une à l'autre par des pattes de liaison, qui, venues de l'une d'elles, en pratique la bande centrale 15, sont chacune respectivement solidarisées à une autre, en pratique une bande latérale 15', par exemple par collage, les pattes 30 auxquelles appartiennent les épaulements 28 sont constituées par ces pattes de liaison.

Les épaulements 28 résultent en pratique d'une large échancrure 32 affectant celui des bords des pattes 30 qui est le plus proche du panneau de façade 19 du couvercle 10B.

Ils font ainsi saillie sur la surface interne des bandes latérales 15' du bord tombé 14 de ce couvercle 10B, à une distance de son panneau de façade 19 au moins égale à la hauteur des pattes de verrouillage 27.

En pratique, les épaulements 28 s'étendent sensiblement parallèlement à ce panneau de façade 19.

Dans la forme de réalisation représentée, les découpes 29 correspondantes sont des découpes circulairement fermées délimitant des évidements dans l'élément concerné, en l'espèce le bord tombé 14 du

couvercle 10B.

En pratique, ces découpes 29 affectent les bandes latérales 15' de ce bord tombé 14.

Elles sont chacune formées d'un tronçon rectiligne 33, qui s'étend sensiblement parallèlement au panneau de façade 19 du couvercle 10B, et d'un tronçon en arc de cercle 33', auquel l'épaulement 28 correspondant est sensiblement tangent.

Le flan 10' propre à la réalisation d'un seul tenant de l'emballage 10 ainsi constitué est en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et rainé.

De manière conventionnelle, sur la figure 7, les lignes de coupe de ce flan 10' ont été représentées en traits continus, ses lignes de rainage, et donc de pliage, en tirets, et ses lignes de prédécoupage en pointillés.

Outre un alignement de panneaux de côté 11, 11' séparés deux à deux par des lignes de pliage transversales 34 parallèles, le flan 10' présente, pour la constitution du corps de boîte 10A, des rabats 35, 35', qui, prolongeant chacun respectivement les panneaux de côté 11, 11' au-delà de lignes de pliage 36, 36' perpendiculaires aux lignes de pliage transversales 34, sont propres conjointement à la constitution du panneau de fond 12.

A l'une des extrémités de l'alignement des panneaux de côté 11, 11', ce flan 10' comporte, également, au-delà d'une ligne de pliage transversale 34, une bande de solidarisation 37, qui, destinée à être solidarisée, par exemple par collage, au panneau de côté 11, 11' opposé, en l'espèce un panneau de côté 11', permet de refermer l'ensemble sur lui-même, en fourreau tubulaire livrable à plat.

Les dispositions correspondantes étant bien connues par elles-mêmes, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

Les pattes de verrouillage 27 s'étendent latéralement, du côté opposé aux rabats 35, 35', et elles prolongent, chacune respectivement, les panneaux de côté de plus petite largeur 11', en étant chacune respectivement reliées à ceux-ci par des lignes de pliage 38.

En pratique, elles s'étendent au voisinage immédiat du panneau de côté de plus grande largeur 11 qu'encadrent les panneaux de côté de plus petite largeur 11'.

Pour la constitution du couvercle 10B, le flan 10' comporte le panneau de façade 19, et trois bandes 15, 15' destinées à constituer le bord tombé 14.

La bande centrale 15 prolonge le panneau de façade 19 au-delà d'une ligne de pliage 39 parallèle à la ligne de pliage constituant la zone charnière 13 de celui-ci, et elle est elle-même prolongée par la bande de désolidarisation arrachable 23 et la bande de solidarisation 22.

Les bandes latérales 15' prolongent chacune respectivement le panneau de façade 19 au-delà de

lignes de pliage 40 perpendiculaires à la ligne de pliage constituant sa zone charnière 13.

5 Les pattes 30 prolongent elles-mêmes la bande centrale 15 au-delà de lignes de pliage 41 perpendiculaires à sa propre ligne de pliage 39.

10 Pour le renfort du panneau de façade 19 du couvercle 10B, le flan 10' comporte, enfin, dans la forme de réalisation représentée, des rabats 42, qui, prolongeant chacun respectivement les panneaux de côté de plus petite largeur 11', au-delà de lignes de prédécoupage 43, en étant chacun respectivement reliés aux pattes de verrouillage 27 par des lignes de prédécoupage 44, sont destinés à être solidarisés, par exemple par collage, à ce panneau de façade 19, sur la surface inférieure de celui-ci.

15 Après la première ouverture de l'emballage 10, et ainsi que déjà mentionné ci-dessus, les pattes de verrouillage 27 sont repliées vers l'extérieur, tel que schématisé par des flèches F1 sur la figure 5A.

20 Lors de la refermeture du couvercle 10B, et eu égard à l'élasticité naturelle résultant de leur pliage, elles viennent s'encliqueter sur les épaulements 28 associés, tel qu'il est représenté pour l'une d'elles sur la figure 6.

Elles assurent ainsi un verrouillage du couvercle 10B sur le corps de boîte 10A, en permettant encore à l'ensemble d'être porté à l'aide de la poignée 16.

30 Ainsi qu'on le notera, ce verrouillage est particulièrement sûr, du fait que les épaulements 28 appartiennent à des pattes 30, parce que, grâce à l'épaisseur de ces dernières, les pattes de verrouillage 27 trouvent très exactement leur place entre le bord tombé 14 du couvercle 10B et les panneaux de côté 11' latéraux concernés du corps de boîte 10A, et que, pour avoir accès à ces épaulements 28, elles n'ont pas à s'engager dans de quelconques évidements.

40 Mais ce verrouillage est débrayable.

Tel que schématisé par des flèches F2 sur la figure 5B, il suffit, en effet, pour ce faire, d'agir en poussée sur les pattes de verrouillage 27 à la faveur des découpes 29 qui leur donnent accès.

45 Tel que déjà mentionné, les pattes de verrouillage 27 intervenant chacune respectivement sur les panneaux de côté 11' opposés du corps de boîte 10A, il n'est pas possible d'agir sur elles d'une seule main.

50 Ainsi, une réouverture fortuite du couvercle 10B est en pratique impossible, cette réouverture impliquant au contraire une intervention volontaire à pratiquer des deux mains.

55 Dans les variantes de réalisation représentées sur les figures 8 à 22, sur lesquelles, dans la mesure du possible, les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références, l'emballage 10 est en deux pièces.

Autrement dit, si, comme précédemment, son couvercle 10B est d'un seul tenant avec son corps de boîte 10A, l'ensemble venant d'un seul et même flan

10' représenté isolément à la figure 17, ce couvercle 10B est formé de la partie de tête du corps de boîte 10A, en étant séparé de celui-ci par une bande de désolidarisation arrachable 23, et son corps de boîte 10A comporte en outre, intérieurement, des panneaux 51, 51', qui doublent chacun respectivement ses panneaux de côté 11, 11', en étant fractionnés en deux demi-panneaux 51'A, 51'B pour l'un d'eux, et qui tous viennent conjointement d'un seul et même flan 52 représenté isolément sur la figure 18.

La hauteur de ces panneaux 51, 51' est faite supérieure à celle des panneaux de côté 11, 11'.

Le flan 52 correspondant est ainsi apte à former une feuillure 54 sur le corps de boîte 10A, pour l'engagement du couvercle 10B en position de fermeture.

Les dispositions correspondantes sont bien connues par elles-mêmes, et elle ne seront pas décrites plus en détail ici.

De même, de manière connue, le bord tombé 14 du couvercle 10B s'étend alors sur les quatre côtés de celui-ci, en étant formé de quatre bandes 15, 15' qui sont elles-mêmes chacune respectivement formées de la partie des panneaux de côté 11, 11' située au-delà de la bande de désolidarisation arrachable 23, et, conjointement, le panneau de façade 19 de ce couvercle 10B est formé de rabats 55, 55' prolongeant chacun respectivement ces panneaux de côté 11, 11' au-delà de lignes de pliage 56, 56'.

De manière connue, enfin, la bande de désolidarisation arrachable 23, qui, comme précédemment, est délimitée par des lignes de prédécoupage 24, court en continu tout au long des panneaux de côté latéraux 11' et du panneau 11 avant, en mordant légèrement sur le panneau 11 arrière, où elle est relayée par la zone charnière 13 puis par une ligne de coupe 24, figure 9.

Pour en faciliter l'arrachage, la bande de désolidarisation arrachable 23 est, préférentiellement, et tel que représenté sur la figure 17, doublée sur la face interne du flan 10', par un ruban 58, qui court en continu tout au long de ce flan 10', mais qui, aux extrémités de la zone charnière 13, est sectionné, localement, par des lignes de coupe transversales 59, figures 9 et 17.

Dans la forme de réalisation représentée sur les figures 19 à 22, la poignée 16 est de même type que celle précédemment décrite.

En variante, figures 8 à 18, et comme déjà mentionné précédemment, elle est constituée par une lanière qui s'étend en permanence de l'une à l'autre des bandes latérales 15' du bord tombé 14 du couvercle 10B.

Comme précédemment, également, entre le couvercle 10B et le corps de boîte 10A, il intervient des moyens d'encliquetage débrayables, et ceux-ci comportent des pattes de verrouillage 27 et des épaulements 28 sur lesquels peuvent venir porter par leur tranche ces pattes de verrouillage 27.

En pratique, les pattes de verrouillage 27 appartiennent aux panneaux latéraux 51' du flan 52, qui, au montage, est rendu solidaire du flan 10'.

Plus précisément, elles sont issues de la tranche de ces panneaux 51', d'un seul tenant avec ceux-ci, et elles s'étendent du côté de ces panneaux 51' opposé à la zone charnière 13.

Les découpes 29 correspondantes affectent le bord tombé 14 du couvercle 10B, et, plus précisément, les bandes latérales 15' de celui-ci.

Mais, dans les formes de réalisation représentées sur ces figures 8 à 22, il s'agit de découpes ouvertes, qui, chacune, laissent subsister une languette 60 dans l'élément concerné de l'emballage 10, en l'espèce la bande latérale 15' du bord tombé 14 de son couvercle 10B.

Dans la forme de réalisation plus particulièrement représentée sur les figures 8 à 18, ces découpes 29 ont un contour arrondi, à l'image des pattes de verrouillage 27.

En variante, figures 21 et 22, les pattes de verrouillage 27 du corps de boîte 10A ont, globalement, un contour en trapèze, avec un bord libre 62 plat, et il est en est de même pour les découpes 29 du couvercle 10B associé.

Plus précisément, dans la forme de réalisation représentée, les pattes de verrouillage 27 présentent, alors, latéralement, des décrochements 63.

Elles peuvent ainsi avoir avantageusement un bord libre 62 de longueur relativement réduite, adapté à celui de l'épaulement 28 associé, tout en présentant, à leur raccordement aux panneaux 51' concernés du flan 52, une longueur suffisante, et, donc, une bonne résistance mécanique.

Quoi qu'il en soit, dans les formes de réalisation représentées sur les figures 8 à 22, les épaulements 28 associés aux pattes de verrouillage 27 sont simplement formés par la tranche externe des découpes 29 correspondantes.

Pour le reste, les dispositions sont du même type que celles précédemment décrites, et la mise en oeuvre en est semblable.

Mais, pour agir sur les pattes de verrouillage 27 pour une ouverture de l'emballage 10, il faut pousser sur elles à travers les languettes 60 que délimitent les découpes 29 correspondantes.

Bien entendu, la présente invention ne se limite d'ailleurs pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution et/ou de combinaison de leurs divers éléments.

## 55 Revendications

1. Emballage en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et plié, du genre comportant un couvercle (10B), qui est articulé à un corps de boîte (10A) par une

- zone charnière (13), et qui présente, sur une partie au moins de son pourtour, un bord tombé (14) qui, en position de fermeture, se superpose, au moins localement, au corps de boîte (10A), caractérisé en ce que, conjointement, et en combinaison, d'une part, le couvercle (10B) est équipé d'une poignée (16) propre à permettre la manutention de l'ensemble, et, d'autre part, entre ledit couvercle (10B) et ledit corps de boîte (10A), il intervient des moyens d'encliquetage débrayables (27, 28).
2. Emballage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'encliquetage (27, 28) comportent, sur l'un quelconque des éléments que constituent le bord tombé (14) du couvercle (10B) et un panneau (11', 51') appartenant au corps de boîte (10A), au moins une patte de verrouillage (27), qui, venue dudit élément, est repliée contre celui-ci, et, sur l'autre desdits éléments, un épaulement (28) sur lequel peut venir porter par sa tranche ladite patte de verrouillage (27), avec, sur cet autre élément, une découpe (29) donnant accès à cette dernière.
  3. Emballage suivant la revendication 2, caractérisé en ce que, étant d'une seule pièce, les moyens d'encliquetage débrayables (27, 28) qu'il comporte interviennent entre le bord tombé (14) de son couvercle (10B) et l'un au moins des panneaux de côté (11') de son corps de boîte (10A).
  4. Emballage suivant la revendication 3, caractérisé en ce que la patte de verrouillage (27) appartient au panneau de côté (11') concerné du corps de boîte (10A), tandis que l'épaulement (28) et la découpe (29) appartiennent au bord tombé (14) du couvercle (10B).
  5. Emballage suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la patte de verrouillage (27) est issue de la tranche du panneau de côté (11') concerné du corps de boîte (10A), et, initialement dirigée vers l'intérieur de celui-ci, elle est à rabattre contre la surface extérieure de ce corps de boîte (10A) après l'ouverture de l'emballage.
  6. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que, sur une partie au moins de sa longueur, le bord tombé (14) du couvercle (10B) est solidarisé au corps de boîte (10A) par une bande de solidarisation (22) dont il peut être séparé par une bande de désolidarisation arrachable (23).
  7. Emballage suivant la revendication 2, caractérisé en ce que, étant réalisé en deux parties, son couvercle (10B) étant formé de la partie de tête de son corps de boîte (10A) en étant séparé de celui-ci par une bande de désolidarisation (23) qui, s'étendant entre les extrémités de la zone charnière (13), est arrachable, les moyens d'encliquetage (27, 28) qu'il comporte interviennent entre le bord tombé (14) de son couvercle (10B) et l'un au moins des panneaux (51') d'un flan (52) formant une feuillure (54) sur le corps de boîte (10A).
  8. Emballage suivant la revendication 7, caractérisé en ce que la patte de verrouillage (27) appartient au panneau (51') tandis que l'épaulement (28) et la découpe (29) appartiennent au bord tombé (14) du couvercle (10B).
  9. Emballage suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la patte de verrouillage (27) est issue de la tranche du panneau (51') concerné du flan (52), et, initialement dirigée vers l'intérieur du corps de boîte (10), elle est à rabattre contre la surface extérieure de ce flan (52) après l'ouverture de l'emballage.
  10. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la découpe (29) est une découpe circulairement fermée délimitant un évidement dans l'élément concerné.
  11. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la découpe (29) est une découpe ouverte laissant subsister une languette (60) dans l'élément concerné.
  12. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que l'épaulement (28) appartient à la tranche externe de la découpe (29).
  13. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que l'épaulement (28) appartient à une patte (30), qui, accolée à l'élément concerné, est solidaire de celui-ci.
  14. Emballage suivant les revendications 3 et 13, prises conjointement, caractérisé en ce que, le bord tombé (14) du couvercle (10B) étant formé de bandes (15, 15') raccordées l'une à l'autre par des pattes de liaison, qui, venues de l'une d'elles, sont solidarisées à une autre, la patte (30) à laquelle appartient l'épaulement (28) est constituée par une telle patte de liaison.
  15. Emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que, lesdits moyens d'encliquetage (27, 28) comportant deux pattes de verrouillage (27), lesdites pattes de verrouillage (27) sont chacune respectivement



issues de deux panneaux (11', 51') opposés du corps de boîte (10A).

- 5
16. Fian(s) en carton, carton ondulé ou autre matériau en feuille convenablement découpé et rainé, caractérisé(s) en ce qu'il(s) est ou sont propre(s) à la constitution d'un emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 15.
- 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

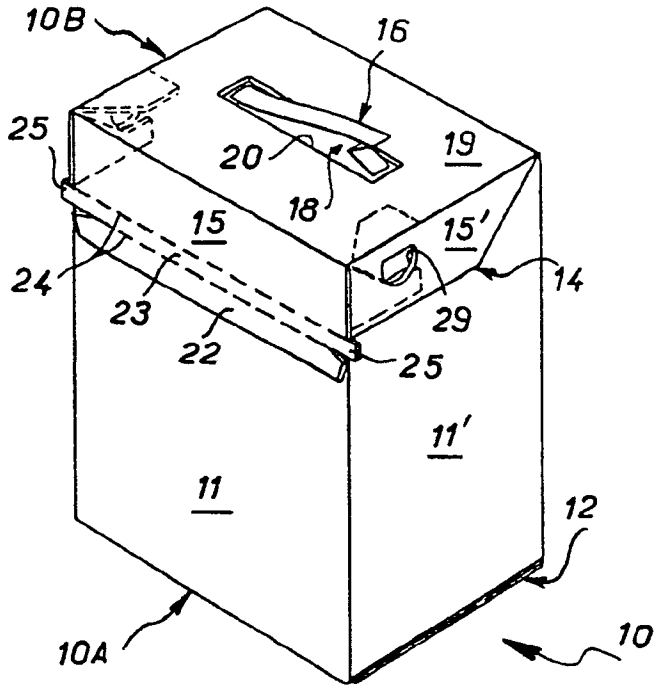


FIG. 2

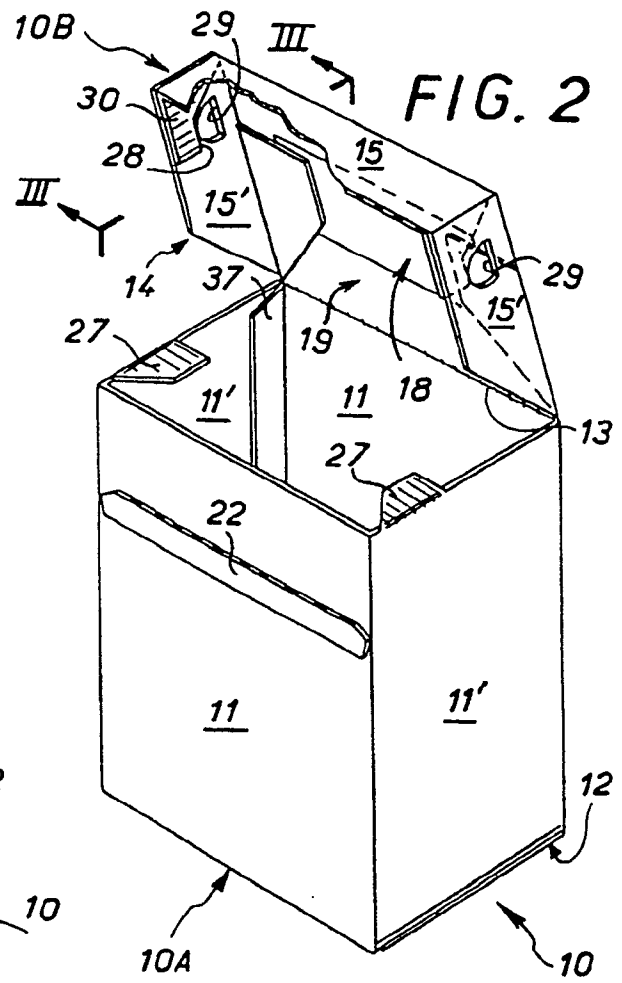


FIG. 3

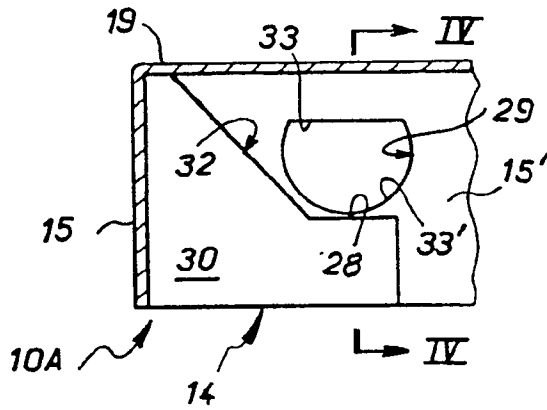


FIG. 4

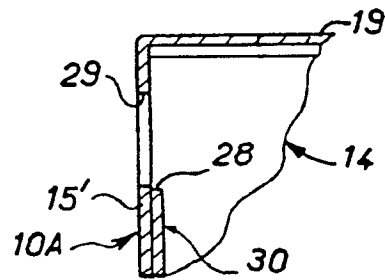


FIG. 6

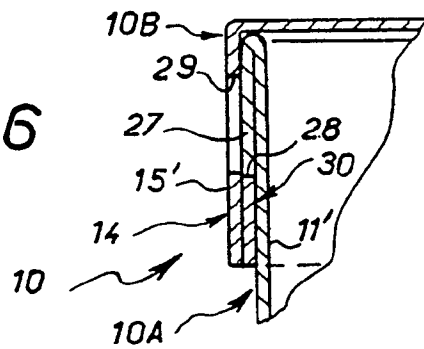


FIG. 5A

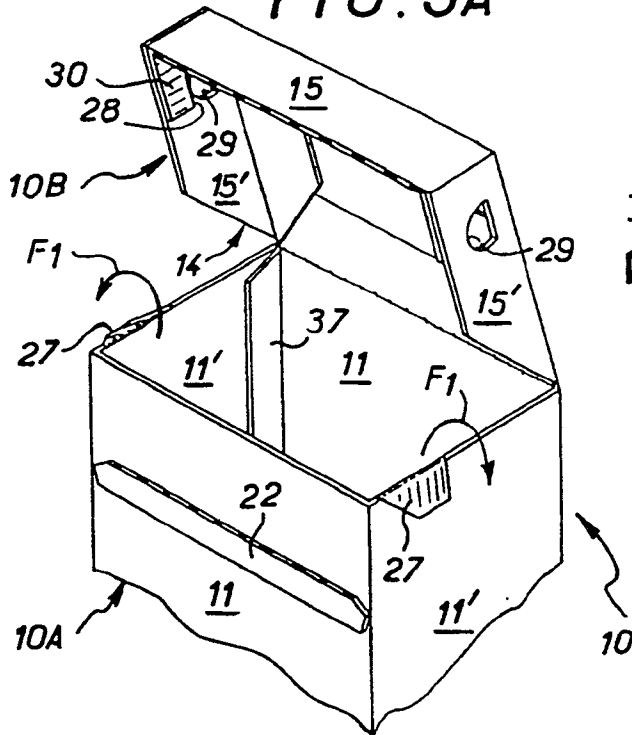


FIG. 5B

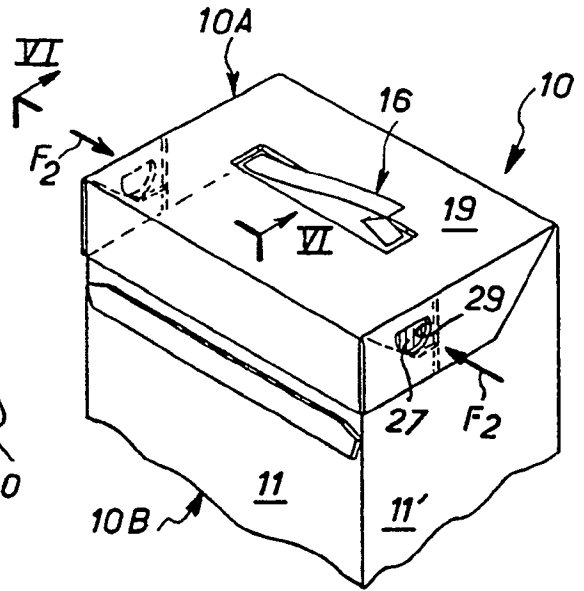
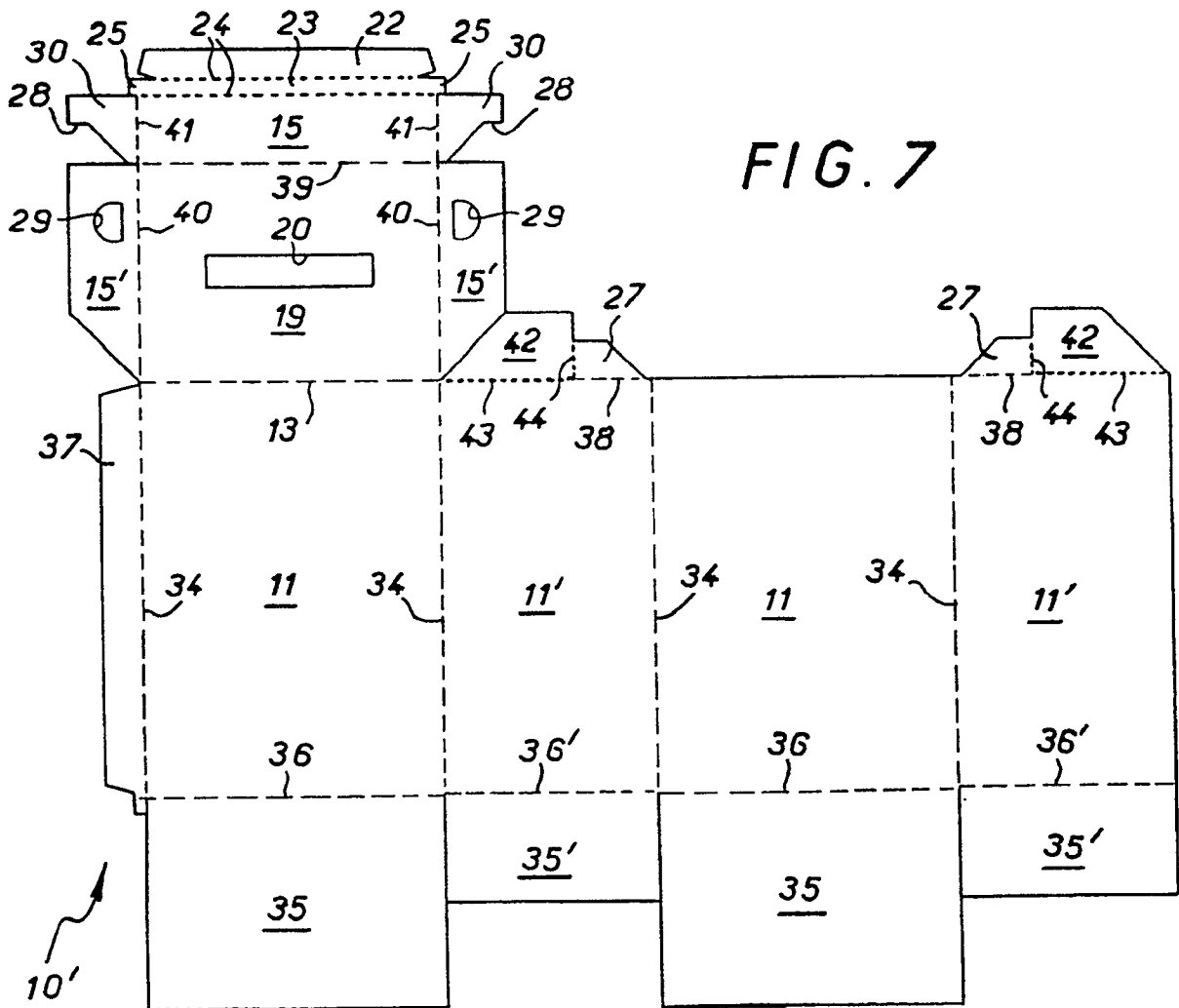
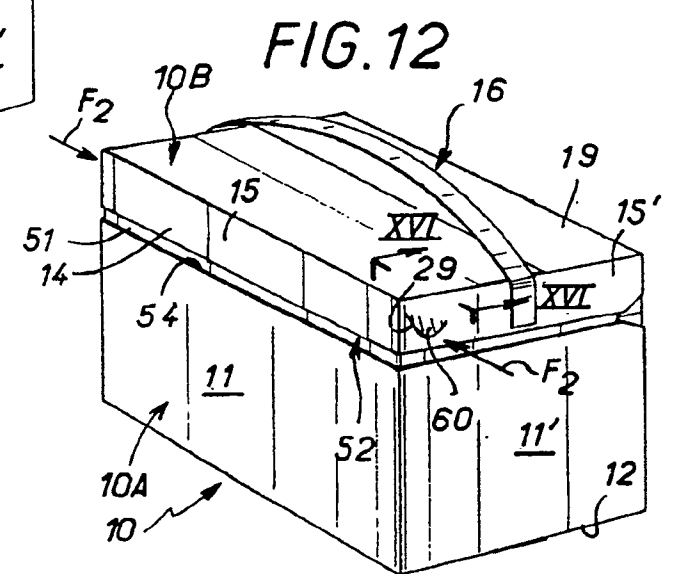
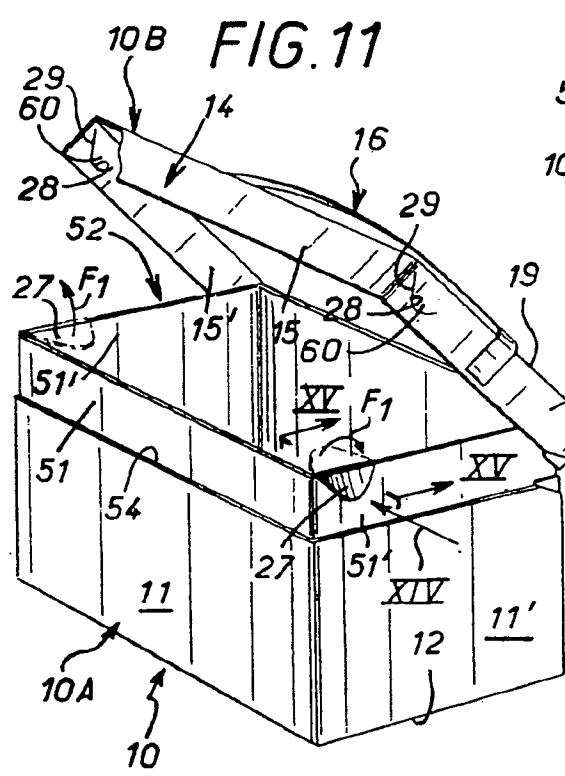
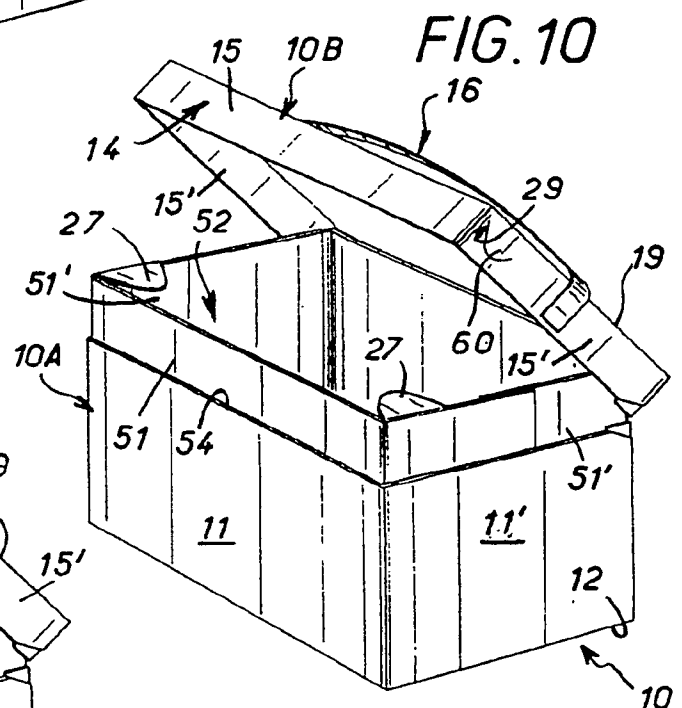
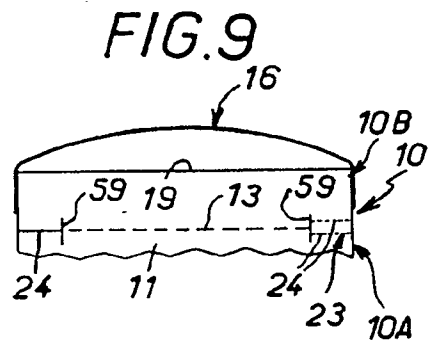
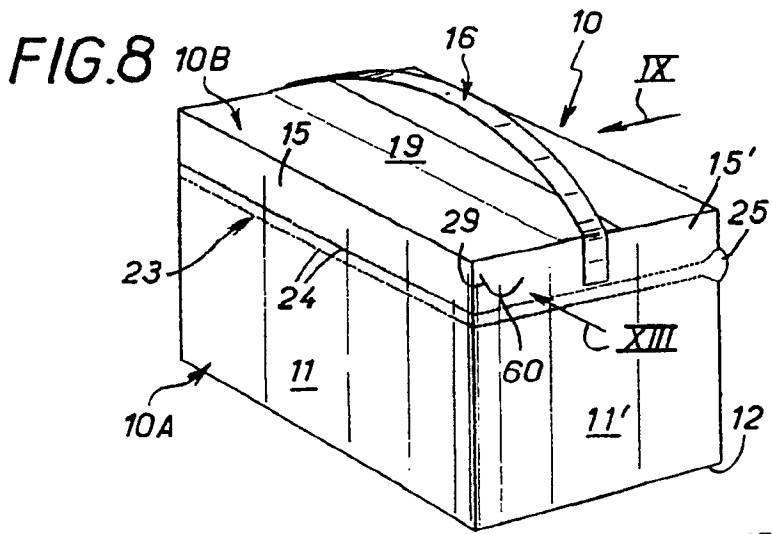
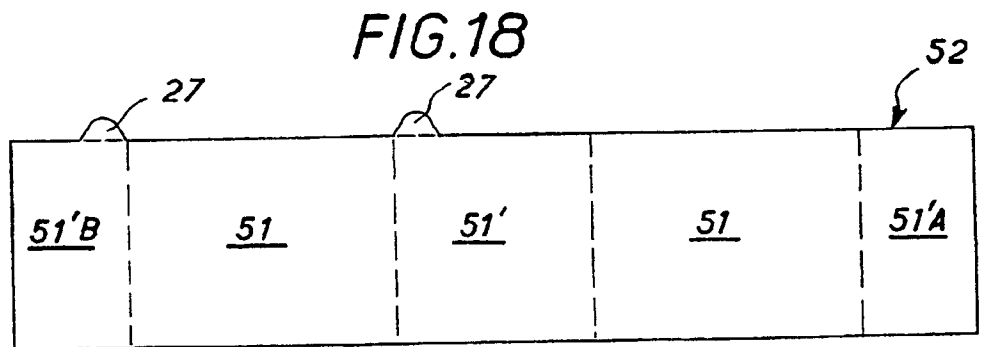
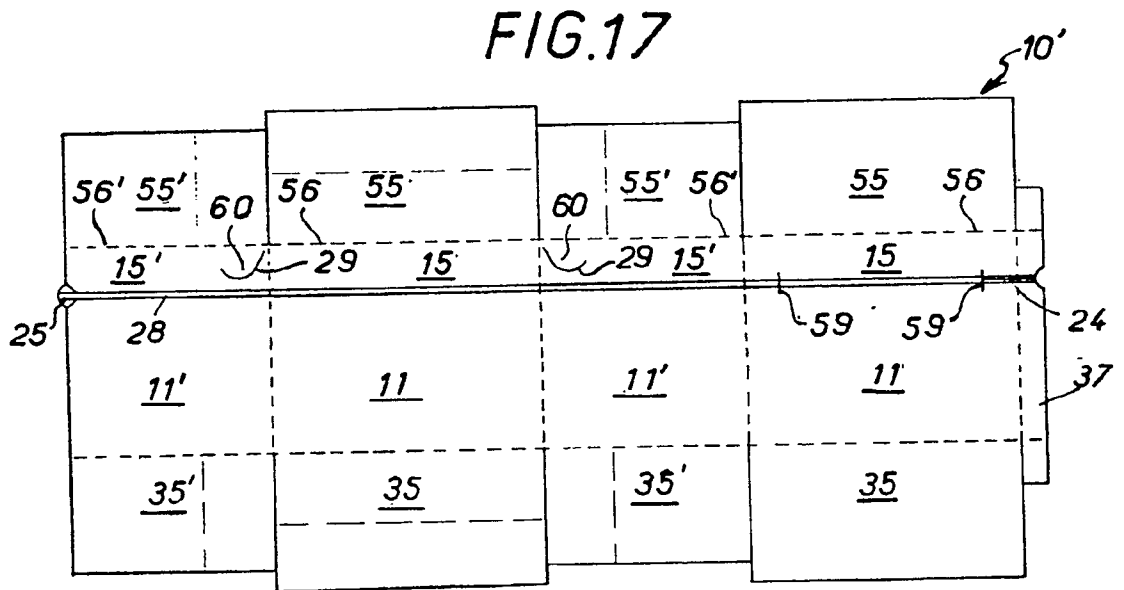
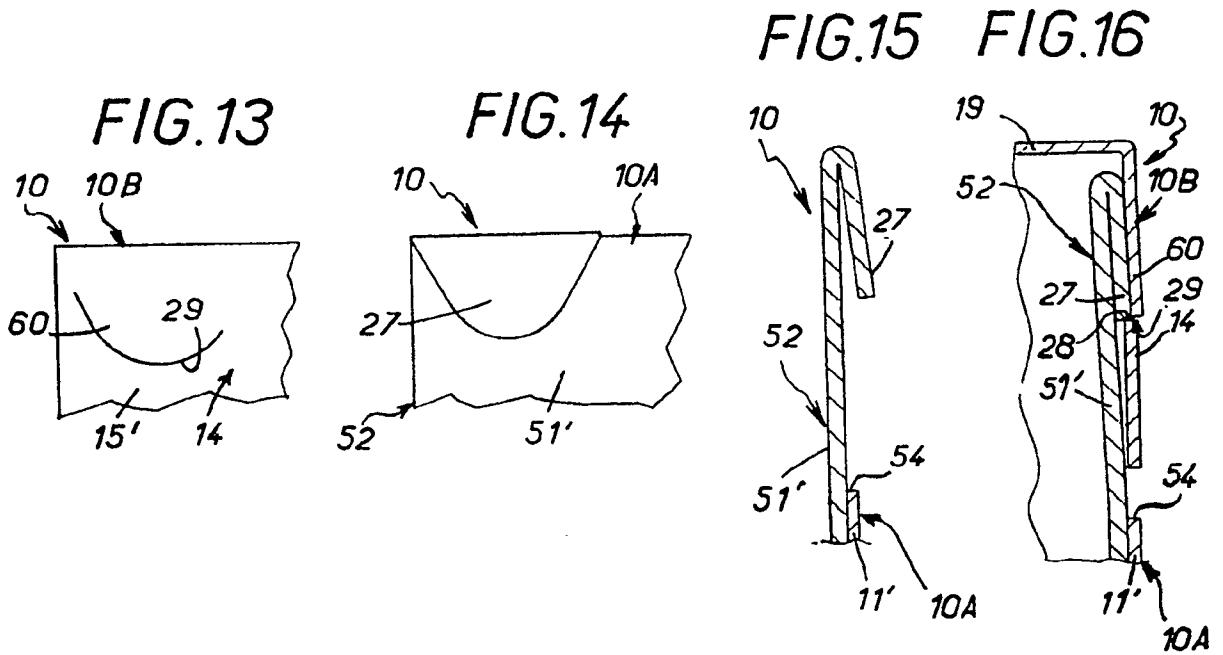


FIG. 7







5 / 5.

FIG. 19

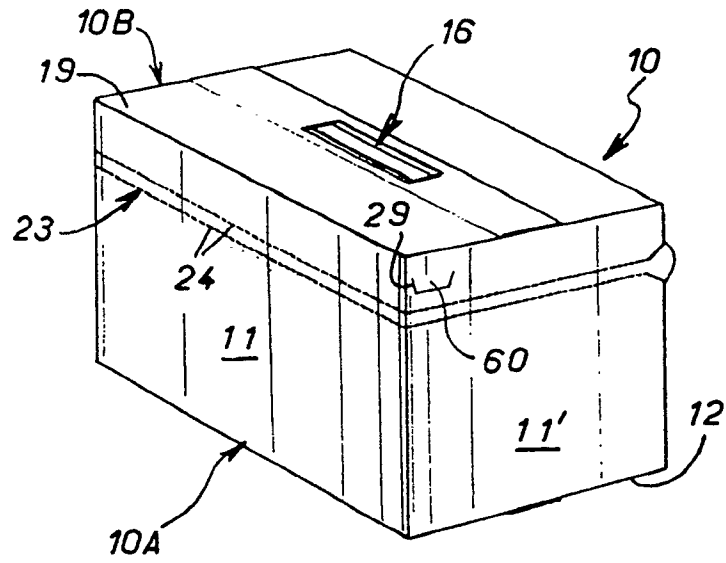


FIG. 20

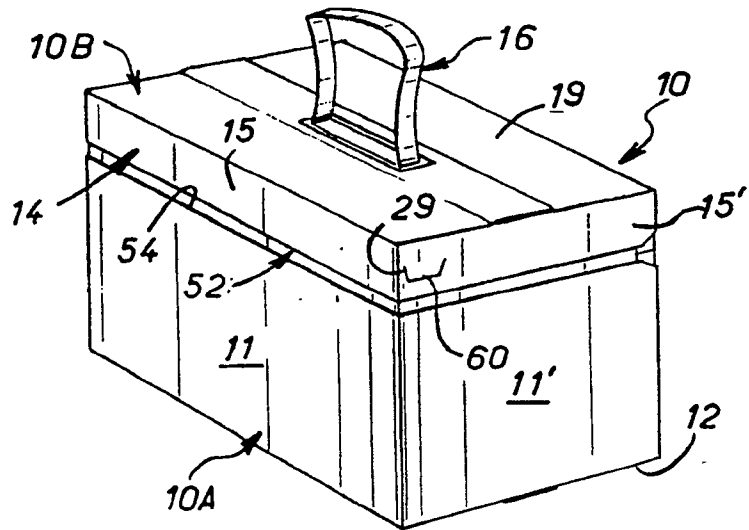


FIG. 21

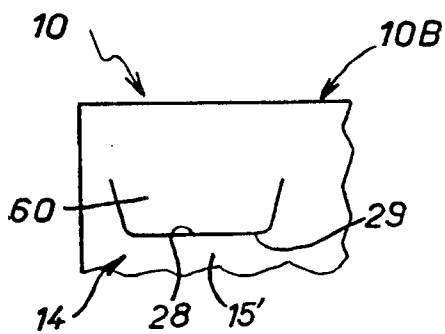
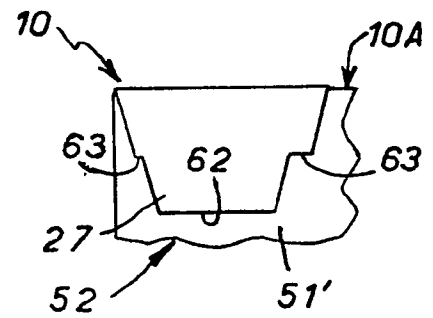


FIG. 22





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 0420

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)	
X	FR-A-2 580 477 (USIPLAST) * page 3, ligne 18 - page 4, ligne 13; figures *	1,15-16	B65D5/66	
Y	---	2-4, 13-14		
Y,D	US-A-3 893 614 (MEYERS) * le document en entier *	2-4, 13-14		
A	---	5		
A	US-A-2 839 236 (DUNNING) * colonne 4, ligne 44 - colonne 4, ligne 49; figures 1-2,4 *	2		
A	US-A-3 357 630 (MICHELITSCH) * colonne 2, ligne 6 - colonne 2, ligne 11; figures 4-5 *	2,11-12		
A	US-A-3 963 173 (STONE) * colonne 4, ligne 3 - colonne 4, ligne 9; figures 2,17 *	2-5,15		
A,D	DE-A-3 140 390 (S.A. CAMP) * page 8, ligne 1 - page 8, ligne 17; figures 2-3 *	6-7		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
Lieu de la recherche LA HAYE				Examineur BRIDAULT A.A.Y.
Date d'achèvement de la recherche 21 MAI 1991				
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>				